

## Conditions Financières



**VILLE DE PARIS**

Programme d'émission de titres  
(Euro Medium Term Note Programme)  
de 7.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la Date d'Emission

**SOUCHE No : 73**

**TRANCHE No : 1**

**Emprunt obligataire d'un montant nominal total de 25.000.000 d'euros  
portant intérêt au taux de 2,691% l'an émis le 24 juin 2022 et venant à échéance le 24 juin  
2043**

Prix d'Emission 100 %

**DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT**

En date du 22 juin 2022

GOUVERNANCE DES PRODUITS MiFID II / MARCHE CIBLE : CLIENTS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES : Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en tenant compte des cinq (5) catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ("ESMA") le 5 février 2018, a mené à la conclusion que: (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles et les clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, "MiFID II") ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés.

Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "**distributeur**") doit prendre en considération le marché cible du producteur. Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en approfondissant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

## PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les « Titres ») et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 10 juin 2022 ayant fait l'objet d'un avis publié par l'Émetteur le 10 juin 2022 relatif au Programme d'émission de Titres de l'Émetteur de 7.000.000.000 d'euros, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières, le Document d'Information [ainsi que toutes les informations incorporées par référence sont disponibles (a) sur le site internet de l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>), (b) et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

Les présentes Conditions Financières ne sont pas soumises aux dispositions du Règlement Prospectus tel que défini dans le Document d'Information.

Les présentes Conditions Financières ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1		Émetteur :	Ville de Paris
2	(i) (ii)	Souche N : Tranche N :	73 1
3		Devise(s) Prévue(s) :	Euro (« € »)
4	(i) (ii)	Montant Nominal Total : Souche : Tranche :	25.000.000 € 25.000.000 €
5		Prix d'émission :	100,00 % du Montant Nominal Total
6		Valeur Nominale Indiquée :	100.000 €
7	(i) (ii)	Date d'Émission : Date de Début de Période d'Intérêts :	24 juin 2022 Date d'Émission
8		Date d'Échéance :	24 juin 2043
9		Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 2,691% ( <i>autres détails ci-dessous</i> )
10		Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11		Options (Article 5(b)) :	Non Applicable

12	(i)	Rang :	Senior
	(ii)	Date d'autorisation de l'émission :	Délibération No. 2021 DFA 59-1 du 21 décembre 2021
13		Méthode de distribution :	Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

14		Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	2,691 % par an payable annuellement à échéance
	(ii)	Date(s) de Paiement du Coupon :	24 juin de chaque année, du 24 juin 2023 (inclus) jusqu'à la Date d'Echéance (incluse)
	(iii)	Montant de Coupon Fixe :	2.691 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv)	Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Exact/Exact - ICMA
	(vi)	Date(s) de Détermination du Coupon (Article 4(a)) :	24 juin de chaque année
15		Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

16		Option de Remboursement au gré de l'Émetteur	Non Applicable
17		Montant de Remboursement Final pour chaque Titre	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€
18		Montant de Remboursement Anticipé	
	(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€

	(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5(d)) :	Non
	(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	Non Applicable

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

<b>19</b>		Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i)	Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii)	Établissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii)	Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
<b>20</b>		Place(s) Financière(s) (Article 6(g)):	TARGET
<b>21</b>		Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
<b>22</b>		Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
<b>23</b>		Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
<b>24</b>		Rachat conformément aux dispositions des articles L.213-0-1 du Code monétaire et financier :	Oui
<b>25</b>		Masse (Article 10) :	Masse Contractuelle  Les noms et coordonnées du Représentant de la Masse sont :  Représentant de la Masse :  Titulaire SELARL MCM Avocat représentée par Maître Antoine Lachenaud 10, rue de Seze 75009 Paris Tel : +33153433600 Fax : + 33153433601

			antoine.lachenaud@avocat-mcm.com  Suppléant Maître Philippe Maisonneuve 10, rue de Seze 75009 Paris Tel : +33153433600 Fax : + 33153433601 philippe.maisonneuve@avocat-mcm.com  Le représentant de la Masse recevra une rémunération de 350 euros (HT) par an.
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTRIBUTION			
26	(i)	Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
	(ii)	Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
27		Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Deutsche Bank Aktiengesellschaft
28		Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 ; les Règles TEFRA ne sont pas applicables
GÉNÉRALITÉS			
29		Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :	Non Applicable

#### OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission et/ou l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 7.000.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : .....

Dûment autorisé

## PARTIE B - AUTRE INFORMATION

### 1. Admission aux négociations

	(i)	Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris à compter du 24 juin 2022 a été faite.
	(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	13.400 € (hors taxes)

### 2. Notations

		Notations :	<p>Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Standard &amp; Poor's Rating Services et AA- par Fitch Ratings.</p> <p>Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée, conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009, tel que modifié par le Règlement (UE) n° 513/2011 et le Règlement (UE) n° 462/2013 (le « Règlement ANC »), et inscrite sur la liste des agences de notation enregistrées publiées par la <i>European Securities and Markets Authority</i> sur son site Internet (<a href="http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs">http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs</a>).</p> <p>Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante :</p> <p>S&amp;P: AA</p>
--	--	-------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

### 4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement du budget général d'investissement de l'Émetteur.

### 5. Titres à taux fixe uniquement - rendement

		Rendement :	2,691% par an
			Le rendement est calculé à la Date d'Émission sur la base du Prix d'Émission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 6. Informations opérationnelles

	(i)	Code ISIN :	FR001400B314
	(ii)	Code commun :	249251062
	(iii)	Dépositaire(s) :	
		(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
		(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, :	Non
	(iv)	Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
	(v)	Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	<p align="center"><b>BNP Paribas Securities Services (Numéro Affilié Euroclear France : 29106) 3-5-7, rue du Général Compans 93500 Pantin France</b></p> <p align="center"><b>Attention : Corporate Trust Services</b></p> <p align="center"><b>Pour toute notification opérationnelle :</b></p> <p align="center"><b>BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch Corporate Trust Services 60, avenue J.F. Kennedy L - 2085 Luxembourg</b></p> <p align="center"><b>Tel : +352 26 96 20 00 Fax : +352 26 96 97 57 Attention : Lux Émetteurs / Lux GCT</b></p>
	(vi)	Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Non Applicable